

Commission des finances et de l'audit

Séance du 20 novembre 2025

Décision CFA n° 2025-08

Marché public relatif au programme de surveillance des cours d'eau – échantillonnage de l'ichtyofaune (14 lots)

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Office français de la biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-31, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité et en particulier ses articles R.131-28-5 relatif aux attributions des commissions spécialisées, R.131-28-6 relatifs aux attributions pouvant être déléguée au directeur général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatif aux conditions d'exécution des délibérations ; R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ; R.131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- ▶ **Vu** le code de la commande publique ;
- ▶ **Vu** la délibération n°2022-28 du Conseil d'administration du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2023-16 du Conseil d'administration du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir au Directeur général ;
- ▶ **Vu** la décision n° 2023-DG-20 du 6 juin 2023 portant délégation de signature du Directeur Général de l'OFB ;
- ▶ **Vu** la décision n° 2025-DGDR-02 du 1^{er} juillet 2025 portant modification de la sub-délégation de la signature du Directeur Général au Directeur Général délégué « Ressources » de l'OFB ;
- ▶ **Vu** la décision n° 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport de présentation et d'attribution présenté à la séance de la commission consultative des marchés publics de l'OFB du 17 octobre 2025 ;
- ▶ **Vu** l'avis favorable de la commission consultative des marchés publics de l'OFB lors de la séance du 17 octobre 2025 ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1:

La Commission des finances et de l'audit approuve la conclusion par l'OFB de l'accord-cadre référencé n° 2025-41 ayant pour objet « Programme de surveillance des cours d'eau – échantillonnage de l'ichtyofaune » (*14 lots*), avec les attributaires suivants pour chacun des lots.

Pour :

Pour le lot 1: Hauts-de-France :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	440 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **FISH PASS s.a** ;
- ▶ Attributaire n°2 : la société **AQUASCOP BIOLOGIE s.a.r.l** en co-traitance avec la société **Hydrosphère**.

Pour le lot 2 : Normandie :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	460 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **FISH PASS s.a** ;
- ▶ Attributaire n°2 : la société **LABOCEA**.

Pour le lot 3 : Île-de-France :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	290 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **AQUASCOP BIOLOGIE s.a.r.l** en co-traitance avec la société **Hydrosphère**

Pour le lot 4 : Bretagne – Pays de la Loire :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	600 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **HYDROCONCEPT** ;
- ▶ Attributaire n°2 : la société **LABOCEA** ;
- ▶ Attributaire n°3 : la société **FISH PASS s.a**

Pour le lot 5 : Grand Est :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	820 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **DUBOST Environnement** ;

Pour le lot 6 : Centre-Val de Loire :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	380 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **HYDROCONCEPT** ;
- ▶ Attributaire n°2 : la société **SCE** ;
- ▶ Attributaire n°3 : la société **AQUASCOP BIOLOGIE s.a.r.l**

Pour le lot 7 : Auvergne-Rhône-Alpes - secteur 1 :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	640 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **Gestion des Espaces Naturels - TEREOS** ;
- ▶ Attributaire n°2 : la société **AQUABIO**

Pour le lot 8 : Auvergne-Rhône-Alpes - secteur 2 :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	380 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **EUROFINS HYDROBIOLOGIE France** ;
- ▶ Attributaire n°2 : la société **AQUABIO**

Pour le lot 9 : Nouvelle-Aquitaine - secteur 1 :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	710 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **HYDROCONCEPT** ;
- ▶ Attributaire n°2 : la société **SCE** ;
- ▶ Attributaire n°3 : la société **AQUASCOP BIOLOGIE s.a.r.l**

Pour le lot 10 : Nouvelle-Aquitaine - secteur 2 :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	900 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **AQUABIO**

Pour le lot 11 : Occitanie - secteur 1 :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	770 000 € H.T

- ▶ Attributaire n°1 : la société **AQUASCOP BIOLOGIE s.a.r.l en co-traitance avec la société ARPO**

Pour le lot 12 : Occitanie - secteur 2 :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	990 000 € H.T

- Attributaire n°1 : la société **AQUASCOP BIOLOGIE s.a.r.l**

Pour le lot 13 : PACA-Corse :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	610 000 € H.T

- Attributaire n°1 : la société **EUROFINS HYDROBIOLOGIE France** ;
► Attributaire n°2 : la société **AQUASCOP BIOLOGIE s.a.r.l** en co-traitance avec la société **ARALEP** ;
► Attributaire n°3 : la société **TEREO ALPES DU SUD s.a.s**

Pour le lot 14 : Bourgogne-Franche-Comté :

Forme	Modalité d'attribution	Durée (mois)	Montant maximum total sur 4 ans
Accord cadre à bons de commande sur la base du B.P.U	Multi-attribution (3 attributaires)	24 + 24	1 160 000 € H.T

- Attributaire n°1 : la société **EUROFINS HYDROBIOLOGIE France** ;
► Attributaire n°2 : la société **AQUABIO**

ARTICLE 2 :

Le Directeur général de l'OFB est autorisé à signer puis notifier les différents lots visés.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la Commission
des finances et de l'audit



Denis CHARISSOUX

La Présidente
de la Commission des finances et de l'audit,



Régine TOUFFAIT